

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Conventions de
partenariat pour la
Journée d'accueil des
étudiants 2019.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
11/06/19

Date d'affichage :
20/06/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 17 JUIN 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK

Absent(e)s :

M. Jean-Claude DUSANTER, M. Alain RACHESBOEUF, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'Université de Picardie Jules Verne développe depuis quelques années des Journées d'Accueil des Etudiants (JAE) avec la volonté d'étendre ces manifestations à l'ensemble de leurs sites.

Cette initiative a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiantin local.

Sur le Saint-Quentinois, la première JAE a eu lieu le 13 septembre 2018 et a eu un réel succès. C'est la raison pour laquelle, l'Université a proposé de reconduire cet événement, qui aura lieu le 12 septembre prochain.

Parallèlement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a approuvé son Schéma Local de l'enseignement Supérieur et de la Recherche dans lequel il est précisé une volonté d'amplifier les actions autour de la vie étudiante et de pérenniser cette journée.

Pour soutenir cet événement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a voté une subvention de 4 500 € dans l'élaboration du budget 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de signer les conventions de partenariat avec les deux associations étudiantes du campus universitaire de Saint-Quentin qui prendront en charge les frais d'organisation de la Journée d'Accueil des Etudiants 2019.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190617-46578-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/19

Publication : 20/06/19
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Convention de partenariat portant sur la Journée d'accueil des étudiants

Entre

L'Association des Etudiants de Saint-Quentin (ADESQ),

Association créée le 14 octobre 2008, sise 48 rue d'Ostende à Saint-Quentin, représentée par Monsieur Alexis GUIRAUD, son Président,

Et

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Sise 58 boulevard Victor Hugo, BP 80352, 02108 Saint-Quentin Cedex, représentée par M. Xavier BERTRAND, son Président, habilité à signer par délibération en date du _____ ;

Préambule :

Pour la 4^e année consécutive, l'Université de Picardie Jules Verne organise une Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) à chaque rentrée.

En 2018, une première édition a eu lieu sur le Saint-Quentinois, avec l'aide des partenaires locaux, et des deux associations du campus de Saint-Quentin.

- L'Association des Etudiants du Saint-Quentinois (ADESQ)
- Le BDE IUT de Saint-Quentin.

Cet événement a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire saint-quentinois ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiant local.

Pour faire de l'enseignement supérieur un enjeu de son développement territorial, l'Agglomération du Saint-Quentinois, de son côté, souhaite développer la vie étudiante et, notamment pérenniser un temps fort à chaque rentrée. Ces actions sont déployées dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, délibéré le 26 mars 2019.



Il a donc été convenu de reconduire l'événement, qui aura lieu le 12 septembre 2019.

A ce titre, une subvention globale de 4 500 € a été inscrite au budget 2019 et sera versée aux deux associations.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre les parties pour la Journée d'accueil des Etudiants 2019.

Article 2 : Obligations des parties

2.1 Obligations de l'ADESQ

Pour le présent partenariat, l'Association des Etudiants de Saint-Quentin s'engage à prendre en charge une partie des dépenses liées à la Journée d'Accueil des Etudiants 2019, à hauteur d'au moins 2 250 € TTC.

2.2 Obligations de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Le montant de la subvention allouée à l'ADESQ est de 2 250 € TTC.

Une avance de 60 % de la subvention sera versée à la date de notification de la présente convention. Le solde sera versé sur présentation des factures prises en charge pour organiser l'évènement.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature, et jusqu'au paiement effectif de la subvention.

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Article 5 : Litiges

Les litiges liés à l'exécution de la présente convention font l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Si les litiges ne peuvent être réglés à l'amiable, les parties saisiront le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Saint-Quentin en deux
exemplaires, le

Pour l'ADESQ,

La Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,

Le Président
Alexis GUIRAUD

Le Président
Xavier BERTRAND

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Convention de partenariat portant sur la Journée d'accueil des étudiants</p> |
|--|

Entre

Le Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin,

Association, sise 48 rue d'Ostende à Saint-Quentin, représentée par Madame Charlotte DUJARDIN, sa Présidente,

Et

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Sise 58 boulevard Victor Hugo, BP 80352, 02108 Saint-Quentin Cedex, représentée par M. Xavier BERTRAND, son Président, habilité à signer par délibération en date du _____ ;

Préambule :

Pour la 4^e année consécutive, l'Université de Picardie Jules Verne organise une Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) à chaque rentrée.

En 2018, une première édition a eu lieu sur le Saint-Quentinois, avec l'aide des partenaires locaux, et des deux associations du campus de Saint-Quentin.

- L'Association des Etudiants du Saint-Quentinois (ADESQ)
- Le Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin.

Cet événement a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire saint-quentinois ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiant local.

Pour faire de l'enseignement supérieur un enjeu de son développement territorial, l'Agglomération du Saint-Quentinois, de son côté, souhaite développer la vie étudiante et, notamment pérenniser un temps fort à chaque rentrée. Ces actions sont déployées dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, délibéré le 26 mars 2019.

Il a donc été convenu de reconduire l'événement, qui aura lieu le 12 septembre 2019.

A ce titre, une subvention globale de 4 500 € a été inscrite au budget 2019 et sera versée aux deux associations.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre les parties pour la Journée d'accueil des Etudiants 2019.

Article 2 : Obligations des parties

2.1 Obligations du Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin

Pour le présent partenariat, Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin s'engage à prendre en charge une partie des dépenses liées à la Journée d'Accueil des Etudiants 2019, à hauteur d'au moins 2 250 € TTC.

2.2 Obligations de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Le montant de la subvention allouée au Bureau des Etudiants de l'IUT de Saint-Quentin est de 2 250 € TTC.

Une avance de 60 % de la subvention sera versée à la date de notification de la présente convention. Le solde sera versé sur présentation des factures prises en charge pour organiser l'évènement.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature, et jusqu'au paiement effectif de la subvention.

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Article 5 : Litiges

Les litiges liés à l'exécution de la présente convention font l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Si les litiges ne peuvent être réglés à l'amiable, les parties saisiront le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Saint-Quentin en deux
exemplaires, le

Pour le Bureau des Etudiants
de l'IUT de Saint-Quentin,

La Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,

La Présidente
Charlotte DUJARDIN

Le Président
Xavier BERTRAND